

# Certificat de spécialisation (CS)

## Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs



### Objectifs

Acquérir les compétences pour :

- élaborer un projet simple d'arrosage automatique
- mettre en place des réseaux hydrauliques
- entretenir une installation d'arrosage

### Durée

Apprentis (CFA) : 406 h en centre et 1239 h en entreprise

Apprenants (CFPPA) : 406h en centre

### Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir un projet professionnel dans le domaine des aménagements paysagers
- Réaliser un entretien de motivation
- Inscriptions tout au long de l'année
- Être titulaire de l'un des diplômes suivant (apprentis) :
  - => BP aménagements paysagers
  - => Bac professionnel aménagements paysagers
  - => BTS aménagements paysagers
- => Bac technologique STAV option aménagements paysagers
- ou justifier de 3 ans d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau 4 (autres statuts)



Retrouvez nos résultats chiffrés



<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### Coût de la formation et financement

Apprentis (CFA) et contrat de professionnalisation (CFPPA) : formation prise en charge par l'OPCO de branche

Apprenants (CFPPA) :

De 9.15 à 14.02 € / heure selon le statut. Nombreux moyens de financement :

- CFP transition pro Grand-Est
- Autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.



### Rémunération des apprentis

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29

**Formation et contenu** RNCP 35397 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 01/04/2026)

La formation se déroule en Unités Capitalisables (UC). Les UC doivent être toutes validées pour obtenir le diplôme mais elles peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises à vie. La formation se déroule de septembre à mars.

**UC1 : Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique**

- Opérationnaliser un projet d'installation d'un système (chiffrage du chantier, organisation des travaux)
- Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique (réalisation des opérations de contrôle)

**UC2 : Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique**

- Monter les éléments hydrauliques et électriques (raccordement des composants du système d'arrosage automatique, réalisation des opérations de contrôle)
- Piloter le système d'arrosage automatique (mise en service du système d'arrosage, planification de l'arrosage)

**UC3 : Entretien un système d'arrosage automatique**

- Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique (vérification du fonctionnement du système d'arrosage, réalisation de l'intervention)
- Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique (détection de panne, réparation et dépannage)

**Évaluation** : Chaque UC est validée par des épreuves pratiques et orales.

**Suivi et adaptation des parcours** : Entretien individuel, positionnement (pour éviter les ruptures de contrats et les erreurs d'orientation), individualisation éventuelle des parcours. Un avis sur votre projet vous sera communiqué afin de vous aider dans votre orientation. Par ailleurs, en cas de besoin, un dispositif de soutien sera proposé spécifiquement aux jeunes en difficulté.

**Modalités pédagogiques** : Alternance de cours théoriques et de travaux pratiques. Certaines parties de modules pourraient être suivies en e-learning.

**Personnes en situation de handicap** : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

**Débouchés et poursuites professionnelles**

Suite à un CS «arrosage automatique», la vocation première est l'insertion professionnelle comme ouvrier qualifié spécialisé ou superviseur du travail. Toutefois des poursuites d'études sont possibles au niveau BTS dans les aménagements paysagers.

**Pratique**

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29